



## **Assemblée générale de l'École de la Ruche et Dominique-Savio**

**13 septembre 2023, 19 h 30**

### **Étaient présents :**

Nathalie Jean  
Noémi Potvin  
Catherine Magny  
Adeline Feuiltaine  
Brigitte Boucher  
Valérie Lefebvre  
Johanie Bélanger  
Audrey Morin  
Brigitte Boucher  
Marie-Claude Matte  
Maxime Turgeon

### **Ordre du Jour**

**1. Ouverture de la séance**

Madame Matte propose l'ouverture de la séance.

**2. Mot de bienvenue de la présidente et présentation de la direction**

Madame Potvin souhaite la bienvenue aux personnes présentes à la rencontre et les remercie pour leur participation. Madame Matte se présente et remercie les parents de leur présence à l'assemblée.

**3. Désignation d'un secrétaire d'assemblée.**

Madame Matte propose monsieur Maxime Turgeon à titre de secrétaire d'assemblée.

Adopté à l'unanimité.

13-09-23-01

**4. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Madame Potvin fait la lecture de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

13-09-23-02

**5. Adoption du compte rendu de l'assemblée générale de septembre 2022**

Les personnes présentes consultent le compte rendu sur place.

Adopté à l'unanimité.

13-09-23-03

**6. Rapport du Conseil d'établissement 2022-2023**

Madame Potvin fait la lecture du rapport annuel du conseil d'établissement (CÉ) pour l'année 2022-2023.

**7. Explications sur la composition et les fonctions des membres du CÉ**

Madame Potvin explique les règles qui régissent un CÉ ainsi que les rôles et fonctions de ses membres. Madame Matte précise que le but du CÉ est de faire valoir les besoins de l'ensemble des élèves. Les membres peuvent être aussi appelés à répondre à des questions de d'autres parents.

**8. Élection au conseil d'établissement et au comité de parents :**

Madame Potvin mentionne que 4 postes de 2 ans sont à pourvoir ainsi qu'un poste de 1 an en raison du désistement de Madame Marie-Michèle Roberge.

Avant de faire la nomination d'un président, d'un secrétaire et de deux scrutateurs, Madame Potvin vérifie, étant donné les nombreux postes qui sont à combler et l'assistance peu nombreuse, si le nombre de candidats nécessite la mise en place d'un processus d'élection.

Madame Noémi Potvin, Madame Catherine Magny, Madame Valérie Lefebvre et Audrey Morin se proposent comme candidates afin d'occuper des postes de deux ans. Madame Adeline Feuiltaine se propose comme candidate pour occuper le poste d'une

durée d'un an. Madame Brigitte Boucher et Mme Johanie Bélanger se proposent comme membres parents substitués. Le nombre de candidats étant équivalent au nombre de postes à pourvoir, Madame Potvin atteste qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une élection. Les candidates sont élues par acclamation.

**9. Élection du parent et du substitut au comité de parents :**

- 9.1 Élection du représentant au comité de parents;
- 9.2 Élection du substitut au comité de parents :

Aucun parent ne se porte volontaire pour représenter l'école au Comité de parents. Madame Matte mentionne qu'elle vérifiera avec la secrétaire générale s'il est possible de n'avoir aucun membre parent à ce comité. S'il est obligatoire d'avoir un représentant, il sera possible d'en faire l'élection lors de la rencontre du premier Conseil d'établissement en septembre.

**10. Période de questions et commentaires.**

Aucun

**11. Levée de la séance.**

Madame Potvin propose la levée de l'assemblée générale à 20h25.

Adopté à l'unanimité  
13-09-24-04

Noémi Potvin  
Présidente du C.E.

Marie-Claude Matte  
Directrice